Appel à projet "sensibilisation à la prévention des déchets"

Conseil Départemental de l'Hérault

Auteur :

1000 rue d'Alco
34087 Montpellier
Voir le site internet
Thibaut De Jesus
tdejesus@herault.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Dans le cadre de son PDPD, le Département de l'Hérault a fait le choix d'accompagner les collectivités engagées dans un PLP hors dispositif Ademe pour la réalisation d'actions de sensibilisation des héraultais. Aussi le Département a lancé un appel à projets avec pour objectif de solliciter les associations d'éducation à l'environnement, qui ont le savoir faire et une connaissance fine des territoires, pour qu'elles viennent en appui de ces collectivités. Les porteurs de projets doivent co-construire un programme d'animations avec les collectivités, afin que ce programme soit cohérent avec les PLP des territoires.

7 territoires sont envisagées:

- La Communauté de Communes Orb Jaur

- La Communauté de Communes Montagne du Haut Languedoc Montagne du Haut Languedoc

- La Communauté de Communes Avène - Bédarieux - Lamalou - Taussac - le Bousquet d'Orb

- La Communauté de Communes Canal Lirou - Saint Chinianais

- La Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup

- La Communauté de Communes Nord Bassin de Thau

- La Communauté de Communes du Minervois

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif principal est de venir en appui des PLP hors dispositif Ademe et de renforcer les actions de sensibilisation sur le thème de la prévention par la mobilisation du réseau d'associations Coopère 34.

Résultats quantitatifs

5 territoires font l'objet d'actions sur la période d'octobre 2014 à septembre 2015:

- La Communauté de Communes Orb Jaur (sensibilisation auprès des scolaires);

- La Communauté de Communes Avène - Bédarieux - Lamalou - Taussac - le Bousquet d'Orb (sensibilisation grand public sur des marchés, sensibilisation des scolaires);

- La Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup (sensibilisation des scolaires, soirée débat autour d'un film,

sensibilisation sur un marché);

- La Communauté de Communes Nord Bassin de Thau (sensibilisation jeunes adultes, intervention en milieu sportif);

- La Communauté de Communes du Minervois (sensibilisation et mise en place compostage collectif).

Des cibles particulières ont été arrêtées (scolaires, sportifs...), des thèmes (compostage collectif...) ou des outils (soirée débat, stands...). Chaque programme est spécifique à un territoire. Chaque projet retenu fait l'objet d'une convention d'objectifs.

Résultats qualitatifs

L'originalité de certaines actions proposées notamment en terme de public visé.

MISE EN OEUVRE

Planning

Le planning est fonction de chaque territoire.

En tout état de causes, les actions seront conduites entre mi octobre 2014 et le 30 septembre 2015.

Une évaluation sera réalisée par chaque association retenue.

Un bilan global sera fait par le Département.

Moyens humains

8 associations ont été retenues.

Moyens financiers

Le Département a réservé un crédit de 30 000€.

Moyens techniques

Les associations bénéficieront de l'appui :

- des services techniques des EPCI ;

- du chargé de mission prévention du Département.

Partenaires mobilisés

Un partenariat s'est concrétisé avec le réseau d'Associations d'éducation à l'Environnement, Coopère 34 (Coordination Pour l'Education Relative à l'Environnement sur les Territoires héraultais). Ce réseau, constitué à l'initiative du Département en 2008, regroupe plus de 70 adhérents très divers (66 associations, 2 collectivités, 2 entreprises, 1 service de l'Etat et 4 individuels). Le réseau a pour objectif de favoriser les partenariats, coordonner des programmes pédagogiques, accompagner des dynamiques thématiques et territoriales, et de faciliter l'accès à l'information en éducation à l'environnement.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le bilan réalisé à la fin de l'opération pourra permettre à d'autres territoires de bénéficier des enseignements tirés.

Difficultés rencontrées

- La nécessaire co-construction Associations locales d'éducations à l'environnement - EPCI ;

- La mobilisation du réseau Coopère 34 ;

- Le travail associant étroitement le service d'éducation à l'Evironnement et le service Energies - Déchets du Département.

Recommandations éventuelles

Il est nécessaire que la collectivité qui lance l'appel à projet puisse consacrer du temps à aider les porteurs de projets à finaliser le plan d'actions.

La signature de convention d'objectifs entre le Département et les associations est un plus.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ASSOCIATIONS

Dernière actualisation

Mars 2015
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale